

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 13 mai 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Est absent :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et exerce son droit de vote.

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2019-05-135)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-136)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 40 à 19 h 54, le maire :

- fait état des travaux qui ont cours dans la rue Riverside;
- rappelle l'importance de posséder une trousse d'urgence;
- fait état du dossier ayant trait au bruit provenant du parc Jean-Drapeau;
- fait état d'une réunion d'information portant sur la collecte des matières organiques;
- fait mention de sa participation au gala célébrant le centième anniversaire du CN;
- mentionne qu'une subvention de 1 000 \$ a été octroyée à l'organisme *Réseau écocitoyen de Saint-Lambert*;
- fait mention des événements publics à venir au cours des prochaines semaines;
- mentionne qu'il a assisté aux dernières assises de l'Union des municipalités du Québec.

Par ailleurs, à la demande du maire :

- la conseillère France Désaulniers traite de l'événement *Saint-Lambert à vélo* qui a eu lieu le 5 mai dernier;
 - la conseillère Julie Bourgoïn mentionne qu'elle a assisté au concert du centième anniversaire de la Société chorale de Saint-Lambert.
-

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 54 et se termine à 20 h 08.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2019

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 18 avril 2019, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2019-05-137)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-190516-2.7 Dispense à la Commission de l'habitation et du logement social de produire un rapport annuel pour l'année 2018 et dépôt des rapports annuels 2018 des commissions permanentes du conseil d'agglomération (SD-2019-0816);

CA-190516-2.8 Adoption du rapport des activités 2018 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2019-1068);

CA-190516-2.10 Approbation du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement pour l'année 2018 (SD-2019-1170);

CA-190516-4.1 Affectation de l'excédent d'emprunt contracté en vertu de divers règlements d'emprunt de compétence d'agglomération (SD- 2019-0647);

CA-190516-4.2 Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sous-volet 1.1 (Études préliminaires et plans et devis) pour la mise à niveau des systèmes de dosage d'alun et de poly-silico-sulfates-d'aluminium (PASS) à l'usine de production d'eau potable régionale (SD-2019-0879);

CA-190516-4.3 Emprunt au fonds de roulement de l'agglomération pour des modifications aux aménagements de l'hôtel de ville de Longueuil (SD-2019-0814);

CA-190516-4.4 Autorisation du versement d'une contribution financière à l'organisme Abri de la Rive-Sud pour son projet de résidence supervisée dans le cadre du Programme AccèsLogis (SD-2019-1279);

CA-190516-4.5 Approbation d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Immigration dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2019-2022 (SD-2019-1315);

CA-190516-4.6 Versement d'une aide financière au Fonds Inondations printanières de la Croix-Rouge, spécifiquement pour l'intervention en cours au Québec et affectation d'une somme en provenance du fonds réserve statutaire d'agglomération (SD-2019-1511);

CA-190516-6.1 Autorisation d'une dépense au contrat cadre 2016-GEN-600 (APP-16-022) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées, requise pour la préparation des plans et devis du préachat des équipements de déshydratation au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2019-0177);

CA-190516-6.2 Octroi de gré à gré du contrat FU-18-023 (2018-GDE-566) pour la fourniture de pièces de rechange pour les systèmes de désinfection UV des usines de production d'eau potable régionale et locale (SD-2019-0350);

CA-190516-6.3 Adjudication de la partie du contrat APP-19-024 (2018-BAT-827) pour l'exécution des travaux d'aménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) situé dans un local au niveau 100 de l'Hôtel de Ville de Longueuil, relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2019-0756);

CA-190516-6.4 Adjudication du contrat APP-18-334 (ÉQ-18-18) pour l'acquisition de trois camions pompe échelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2019-0980);

CA-190516-6.5 Adjudication du contrat cadre APP-19-021 (2019-GEN-300) pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de projets des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2019-1035);

CA-190516-6.6 Adjudication du contrat APP-19-057 (2019-BAT-801) pour l'exécution de travaux de réfection de la toiture de l'usine de filtration Le Royer (SD-2019-0842);

CA-190516-6.7 Adjudication du contrat cadre APP-19-025 pour la fourniture de services professionnels en technologies de l'information pour des chargés de projet et des analystes intégrateurs et fonctionnels (SD-2019-0996);

CA-190516-6.8 Adjudication du contrat APP-19-089 (2019-TP208-D) pour la réception et le traitement du bois provenant des écocentres de l'agglomération de Longueuil (option 1) (SD-2019-0720);

CA-190516-6.9 Engagement auprès du Centre de services partagés du Québec concernant l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques (SD-2019-0882);

CA-190516-6.10 Adjudication du contrat APP-19-002 (2019-TP201) pour le transport et la valorisation de branches et de troncs provenant des écocentres Marie-Victorin et Grande Allée (SD-2019-0965);

CA-190516-6.11 Adjudication du contrat APP-19-083 (2019-TP208-C) pour la réception et la valorisation des bardeaux d'asphalte récupérés aux écocentres (option 2) (SD-2019-1210);

CA-190516-6.12 Adjudication du contrat APP-19-083 (2019-TP208-A) pour la réception et la valorisation des résidus de matériaux de construction, rénovation et démolition en provenance des écocentres (option 1) (SD-2019-1307);

CA-190516-6.13 Adjudication du contrat APP-19-030 (2019-BAT-800) pour l'exécution des travaux de construction de l'écocentre Payer (SD-2019-1332);

CA-190516-8.2 Révision des prix unitaires utilisés dans le calcul des compensations applicables aux ententes relatives au déversement d'eaux usées (SD-2019-1185);

CA-190516-8.4 Adoption du projet de Règlement CA-2019-308 modifiant le Règlement CA-2016-248 autorisant la réalisation d'un projet de réaménagement du quartier général du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2019-1482);

CA-190516-8.5 Approbation de l'entente concernant l'aide financière proposée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour la mise en oeuvre de l'étude d'opportunité de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil (volet 2) (SD-2019-1247);

CA-190516-8.6 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention à la Ville pour la participation du Service de police au programme ACCÈS Tabac, pour l'exercice financier 2018-2019 (SD-2019-0668);

CA-190516-8.7 Adoption du Règlement CA-2019-301 autorisant la réalisation d'un projet relatif à la construction d'un écocentre sur le lot 6 086 748 du cadastre du Québec (SD-2019-0951);

CA-190516-8.8 Approbation du contrat de service à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil concernant la réalisation d'un concert-bénéfice dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle (SD-2019-1087);

CA-190516-8.9 Adoption du Règlement CA-2019-305 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels dans le cadre de l'avantprojet de prolongement de la ligne jaune du métro et de l'avantprojet d'implantation d'un mode structurant de transport en commun sur le boulevard Taschereau (SD-2019-1172);

CA-190516-8.10 Adoption du Règlement CA-2019-304 décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs au traitement des matières résiduelles organiques (SD-2019-1302);

CA-190516-8.11 Adoption du Règlement CA-2019-295 ordonnant des travaux d'agrandissement et de réfection du stationnement du bâtiment situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-1521).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-138)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Le maire ainsi que les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Desaulniers.

Vote contre : Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

La conseillère France Désaulniers mentionne qu'elle a assisté à une séance publique sur le schéma d'aménagement de Longueuil.

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL). [

(2019-05-139)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville afin de modifier le tarif relatif à la location d'un lot au jardin communautaire Saint-Lambert (2019-167-2)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2019, le conseiller Philippe Glorieux a donné un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* afin de modifier le tarif relatif à la location d'un lot au jardin communautaire Saint-Lambert soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE ce conseiller a déposé ce projet de règlement lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne l'objet de ce projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville afin de modifier le tarif relatif à la location d'un lot au jardin communautaire Saint-Lambert (2019-167-2)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-140)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville afin de modifier les tarifs relatifs à la délivrance de vignettes de stationnement (2019-167-3)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2019, le conseiller Francis Le Chatelier a donné un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* afin de modifier les tarifs relatifs à la délivrance de vignettes de stationnement soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE ce conseiller a déposé ce projet de règlement lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne l'objet de ce projet de règlement;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville afin de modifier les tarifs relatifs à la délivrance de vignettes de stationnement (2019-167-3)*.

En amendement,

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert :

DE MODIFIER ce règlement en remplaçant les tarifs de « 150 \$ », « 100 \$ » et « 50 \$ » prévu à l'article 1 par les suivants : « 99 \$ », « 66 \$ » et « 33 \$ ».

Aucun membre du conseil n'appuie la proposition d'amendement. Suivant l'article 15 du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2015-125)*, cette proposition ne peut donc faire l'objet d'un débat et être mise au voix.

Les membres votent ensuite sur la proposition principale.

Votent pour : Le maire et les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Desaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2019-05-141)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant en totalité ou en partie les règlements numéros 89, 308, 367, 494, 498, 500, 805, 886, 1128, 1146, 1165, 1170, 1180, 2004, 2019 et 2024 (2019-171)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2019, la conseillère Julie Bourgoïn a donné un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant en totalité ou en partie les règlements numéros 89, 308, 367, 494,*

498, 500, 805, 886, 1128, 1146, 1165, 1170, 1180, 2004, 2019 et 2024 (2086) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE cette conseillère a déposé ce projet de règlement lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne l'objet de ce projet de règlement;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant en totalité ou en partie les règlements numéros 89, 308, 367, 494, 498, 500, 805, 886, 1128, 1146, 1165, 1170, 1180, 2004, 2019 et 2024 (2019-171).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Il dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement modificateur vise à modifier le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122)* afin :

- 1° de le rendre conforme à la nouvelle structure administrative adoptée le 1^{er} avril 2019;
- 2° d'y apporter deux corrections de concordance.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2019 pour les sommes respectives de 1 064 507,09 \$ et 9 747 750,38 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018

Le trésorier et directeur des finances présente les états financiers au 31 décembre 2018 et répond aux questions du public sur ceux-ci.

Les états financiers et le rapport du vérificateur externe ont par ailleurs été déposés à la séance ordinaire du 15 avril dernier, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

(2019-05-142)

Vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'état dressé par le trésorier en date du 13 mai 2019, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées pour l'année 2017 n'ont pas été payées en tout ou en partie;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert appuyé par le conseiller David Bowles

D'ORDONNER au greffier de vendre à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, le 19 juin 2019 à 11 h, les immeubles décrits sur l'état déposé par le trésorier afin de satisfaire au paiement des taxes et droits sur les mutations immobilières ainsi que les pénalités, intérêts et frais s'y rapportant qui demeurent dus pour les années 2017, 2018 et 2019;

D'AUTORISER le trésorier ou l'assistant-trésorier à enchérir et acquérir ces immeubles au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-143)

Révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières du Centre de bénévolat de la Rive-Sud

CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 2010, la Commission municipale du Québec a, conformément aux articles 243.1 *sqq.* de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), ci-après désignée « la loi », accordé à l'organisme *Centre de bénévolat de la Rive-Sud*, ci-après désignée « l'organisme », une reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières ou de la taxe d'affaires, et ce, à l'égard de l'immeuble situé au 45, avenue Argyle;

CONSIDÉRANT QUE les articles 243.19 *sqq.* de la loi prévoient la révision de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE les articles 243.19 *sqq.* de la loi prévoient également qu'un organisme qui désire que sa reconnaissance soit confirmée doit démontrer à la Commission que les conditions prévues aux articles 243.5 à 243.11 sont toujours remplies;

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.21 de la loi prévoit que « la Commission tient une audition si elle l'estime nécessaire pour rendre une décision appropriée ou si la municipalité le lui demande [...] »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne juge pas approprié de demander à la Commission municipale du Québec de tenir une telle audition;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE NE PAS DEMANDER à la Commission municipale du Québec de tenir une audition sur la révision périodique de la reconnaissance à des fins d'exemption des taxes foncières accordée à l'organisme *Centre de bénévolat de la Rive-Sud* prononcée le 13 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 31 mars au 30 avril 2019.

(2019-05-144)

Conclusion d'ententes avec les groupes des employés cols bleus, brigadiers et cadres pour la restructuration du Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

CONSIDÉRANT la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-2.1.1) « Loi 15 » qui a pour objet d'obliger la restructuration de tout régime de retraite à prestations déterminées, régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) et établi par un organisme municipal, en vue d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QUE le *Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* regroupe les employés cols bleus, les brigadiers scolaires ainsi que les cadres;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu au cours des dernières années entre la ville et les groupes d'employés mentionnés ci-dessus afin de se soumettre aux différentes exigences de la Loi 15 et qu'une entente de principe est intervenue le 24 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE CONCLURE les ententes de restructuration du *Régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* suivant les modalités de l'entente de principe survenue entre la ville et ses groupes d'employés cols bleus, brigadiers et cadres le 24 avril 2019, conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-2.1.1);

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines et des communications à signer ces ententes au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-145)

Embauche du directeur de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-04-102, décidé de modifier la structure organisationnelle de la ville et d'adopter un nouvel organigramme;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le poste de directeur de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs a été créé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ce nouveau poste;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'EMBAUCHER M. Rémi Richard au poste de directeur de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs, avec entrée en fonction le ou vers le 28 mai 2019, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel cadre présentement en vigueur.

Votent pour : Le maire et les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre : Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2019-05-146)

Embauche du chef de la Division de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-04-102, décidé de modifier la structure organisationnelle de la ville et d'adopter un nouvel organigramme;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le poste de chef de la nouvelle Division de la bibliothèque a été créé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ce nouveau poste;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EMBAUCHER M^{me} Isabelle Pilon au poste de chef de la nouvelle Division de la bibliothèque, avec entrée en fonction le ou vers le 20 mai 2019, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-147)

Embauche du chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-04-102, décidé de modifier la structure organisationnelle de la ville et d'adopter un nouvel organigramme;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le poste de chef de la nouvelle Division des loisirs et de la vie communautaire a été créé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ce nouveau poste;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EMBAUCHER M. Éric Carignan au poste de chef de la nouvelle Division des loisirs et de la vie communautaire, avec entrée en fonction le ou vers le 3 juin 2019, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-148)

Vente à l'encan de deux véhicules hors d'usage par le Centre de services partagés du Québec

CONSIDÉRANT QUE deux véhicules de la ville ne peuvent plus être utilisés et sont actuellement entreposés dans la cour de la Direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.2. de cette même loi, toute municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du *Centre de services partagés du Québec* institué par la *Loi sur le Centre de services partagés du Québec* (RLRQ, chapitre C-8.1.1) ou par l'entremise de celui-ci;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le *Centre de services partagés du Québec* (CSPQ) à vendre à l'encan, au nom de la ville, les deux véhicules suivants :

- unité n° 878 : surfaceuse Zamboni, année 1980;
- unité n° 416 : camion Ford F350, année 1995;

DE PAYER, en contrepartie des services rendus, un taux de perception et les frais afférents en vigueur indiqués dans la grille tarifaire 2019-2020 du CSPQ;

D'IMPUTER la dépense relative à cette vente au poste budgétaire n° 02 891 00 516;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou le directeur de la Direction des travaux publics à signer pour et au nom de la ville l'entente de services du CSPQ et tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-149)

Adjudication du contrat de services n° 19TP05 ayant pour objet des travaux d'entretien et de taille de haies

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'ADJUGER le contrat de services n° 19TP05 ayant pour objet les travaux d'entretien et de taille de haies pour une période de trois ans à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Paysagement Qualité*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la période initiale étant estimée à 33 537,82 \$, toutes taxes comprises; ce contrat pouvant par ailleurs être renouvelé pour deux périodes consécutives d'un an chacune prise individuellement avec ajustement du prix suivant l'indice de variation des prix à la consommation publié par Statistique Canada - région de Montréal pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat; la valeur totale du contrat pour une durée potentielle de cinq ans étant par ailleurs estimée à 55 896,36 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-853-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-150)

Adjudication du contrat de construction n° 19GN01 ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Rothesay et d'une partie de la rue d'Arran

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'ADJUGER le contrat de construction n° 19GN01 ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Rothesay et d'une partie de la rue d'Arran à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Excavation C.G. 2 inc*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le

bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 1 562 000,00 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de de 1 640 100,00 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 1 562 000,00 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (78 100,00 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la dépense au *Règlement décrétant une dépense de 1 881 481,57 \$ et un emprunt au même montant pour la réfection de l'avenue de Rothesay et d'une partie de la rue d'Arran* (2018-164);

D'AUTORISERr la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-151)

Adjudication du contrat d'approvisionnement n° 19TI01 ayant pour objet la fourniture et l'installation d'équipement pour le contrôle d'accès et la vidéosurveillance

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement en biens et services n° 19TI01 ayant pour objet la fourniture et l'installation d'équipement pour le contrôle d'accès et la vidéosurveillance à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Securmax, systèmes intégrés de sécurité inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 187 391,64 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au Programme de paiement comptant progressif, poste budgétaire n° 22-100-02-100, sous-projet 2019TI00;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-152)

Adjudication du contrat de services n° 19RHC01 ayant pour objet l'impression des publications annuelles

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat de services n° 19RHC01 ayant pour objet l'impression des publications annuelles jusqu'au 31 décembre 2020 à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Impression Numérix inc.*, sur la base des prix par lot apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur

du contrat pour la période initiale étant estimée à 79 002,08 \$, toutes taxes comprises; ce contrat pouvant par ailleurs être renouvelé pour deux périodes consécutives d'un an chacune prise individuellement avec ajustement du prix suivant l'indice de variation des prix à la consommation publié par Statistique Canada - région de Montréal pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat; la valeur totale du contrat pour la durée initiale et les renouvellements potentiels étant par ailleurs estimée à 151 535,28 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires n^{os} 02-711-00-341, 02-771-00-341 et 02-131-12-341;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-153)

Approbation de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n^o 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* élaborée par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-154)

Contribution sous forme de services pour la tenue de l'événement triathlon/duathlon de Saint-Lambert et fermeture temporaire de rues à cette fin

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Sports Aktiv* (Orange triathlon) souhaite organiser la 32^e édition de l'événement triathlon/duathlon de Saint-Lambert

dans le parc de la Voie-Maritime ainsi que dans certaines rues de Saint-Lambert le dimanche 7 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la qualité de l'organisation et sa réputation auprès de *Triathlon Québec* et auprès des athlètes;

CONSIDÉRANT les mesures d'atténuation prises par l'organisation pour minimiser les impacts sur les résidents touchés par la fermeture des rues du trajet de course à vélo;

CONSIDÉRANT QU'un soutien technique est nécessaire à l'organisme pour la tenue de l'événement;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE PERMETTRE l'utilisation du parc de la Voie-Maritime pour la tenue de la 32^e édition de l'événement Triathlon/Duathlon de Saint-Lambert organisé par l'organisme *Sports Aktiv* (Orange triathlon), le dimanche 7 juillet 2019 entre 7 h et 15 h approximativement;

DE FERMER temporairement à la circulation les parties de rue suivantes le dimanche 7 juillet entre 7 h et 15 h approximativement afin de permettre la tenue de cet événement :

- la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Mercille et Maple;
- la partie de l'avenue Maple comprise entre les rues Riverside et Logan;
- la partie de la rue Logan comprise entre l'avenue Mercille et le chemin Tiffin;
- la partie du chemin Tiffin comprise entre les rues Logan et Green;
- la partie de la rue Green comprise entre le chemin Tiffin et l'avenue Oak;
- la partie de l'avenue Oak comprise entre les rues Green et Logan;

DE CONTRIBUER à l'événement par la fourniture de services équivalent à une valeur maximale de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-155)

Implantation d'une zone d'interdiction de stationnement face à l'entrée privée de l'immeuble situé au 314, avenue Saint-Denis

CONSIDÉRANT les difficultés pour accéder ou sortir de l'entrée privée de l'immeuble situé au 314, avenue Saint-Denis;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de gestion des déplacements lors de sa réunion du 9 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER l'implantation d'une zone d'interdiction de stationnement face à l'entrée privée du 314, avenue Saint-Denis;

D'INSTALLER la signalisation appropriée pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-156)

Confirmation de l'aménagement d'une traverse pour piétons sur le boulevard Queen à l'intersection de l'avenue d'Irvine

CONSIDÉRANT le débit de circulation automobile sur le boulevard Queen;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la sécurité des piétons souhaitant traverser le boulevard à l'intersection de l'avenue d'Irvine;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de gestion des déplacements lors de sa réunion du 5 février 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

DE CONFIRMER l'aménagement d'une traverse pour piétons sur le boulevard Queen à l'intersection de l'avenue d'Irvine;

D'INSTALLER la signalisation appropriée pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-157)

Modification des plages horaires d'interdiction de stationnement sur la partie de l'avenue Walnut comprise entre les rues Green et Lespérance

CONSIDÉRANT l'interdiction actuelle en tout temps de stationner sur le côté nord de la partie de l'avenue Walnut comprise entre le boulevard Desaulniers et la rue Lespérance et ce, même durant la période d'interdiction prévue de l'autre côté de l'avenue;

CONSIDÉRANT les inconvénients subis par les citoyens de cette portion de l'avenue Walnut de ne pas pouvoir déplacer leur véhicule de l'autre côté de l'avenue durant l'interdiction pour entretien;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité de gestion des déplacements lors de sa réunion du 12 mars 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'AUTORISER la modification des plages horaires d'interdiction de stationnement sur la partie de l'avenue Walnut comprise entre le boulevard Desaulniers et la rue Lespérance comme suit :

- côté nord : interdiction de stationnement du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, à l'exception du mardi;
- côté sud : interdiction de stationnement le mardi de 8 h à 16 h;

D'INSTALLER la signalisation appropriée pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-158)

Implantation de deux espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur la rue Hooper

CONSIDÉRANT QUE le centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper permet la tenue de toutes sortes d'événements et d'activités auxquels participent les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faciliter l'accès à ce bâtiment aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT la politique d'accessibilité universelle de la Ville de Saint-Lambert;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER l'implantation de deux espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite face au centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper.

D'INSTALLER la signalisation appropriée pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-159)

Désignation d'un fonctionnaire afin de produire et déposer au nom de la ville une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 » et engagement de la ville à financer la totalité du projet d'acquisition de documents aux fins de ce programme

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉSIGNER le directeur général comme mandataire de la ville pour produire et déposer au nom de celle-ci une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'édition 2019-2020 du *Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

DE S'ENGAGER à financer la totalité du projet d'acquisition de documents aux fins de cette demande d'aide financière à raison de 170 500 \$, incluant la subvention devant être versée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de ce programme, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-160)

Autorisation à un membre du conseil d'assister à un colloque du Carrefour action municipale et famille

CONSIDÉRANT QUE le *Carrefour action municipale et famille* (CAMF) et la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy organisent le 31^e colloque du CAMF qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019 au Centre des congrès de l'hôtel Château Roberval;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un ou quelques membres du conseil assistent à ce colloque;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le conseiller Philippe Glorieux à participer au colloque du *Carrefour action municipale et famille* qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019 au Centre des congrès de l'hôtel Château Roberval et à dépenser en conséquence un montant de 1 500 \$, représentant les frais d'inscription à ce colloque, les frais d'hébergement, de repas et de transport;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire n° 02-111-00-497 (perfectionnement et frais de recherche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-161)

Inscription à l'appel d'intérêt public d'Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge rapide du circuit électrique 2020

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec poursuit son expansion du réseau de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques du circuit électrique;

CONSIDÉRANT QU'elle est présentement à la recherche d'emplacements dans certains secteurs de la grande région métropolitaine, dont ceux situés :

- à l'intersection des routes 132 et 134, soit près de la sortie du pont Jacques-Cartier;
- à l'intersection de la route 132 et de l'autoroute 10, soit près de la sortie du pont Champlain;

CONSIDÉRANT QU'elle assumera les coûts d'acquisition et d'installation pour les emplacements retenus et qu'elle se réserve le droit de choisir les emplacements parmi les propositions qui seront faites;

CONSIDÉRANT QUE les emplacements recherchés doivent tenir compte des critères suivants, dont :

- l'accessibilité et la proximité d'axes de circulation de transit ou d'une collectivité;
- l'intérêt de services sur place ou à proximité;
- la faisabilité, à savoir la présence des installations techniques nécessaires et le coût d'installation raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la ville propose les emplacements suivants dans le cadre de cet appel d'intérêt :

- le parc de la Voie-Maritime, soit le lot n° 2 355 490 du cadastre du Québec;
- le carrefour giratoire situé à l'intersection de la rue Riverside et du boulevard Simard, soit le lot n° 2 395 585;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE SOUMETTRE à la société Hydro-Québec les emplacements suivants dans le cadre de l'appel d'intérêt public de celle-ci portant sur l'expansion de son réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques du circuit électrique 2020, soit :

- le parc de la Voie-Maritime, soit le lot n° 2 355 490 du cadastre du Québec;
- le carrefour giratoire situé à l'intersection de la rue Riverside et du boulevard Simard, soit le lot n° 2 395 585;

DE DÉPOSER une lettre d'engagement à cet effet et d'accepter d'accorder, en faveur de la société Hydro-Québec, une servitude d'une durée de 20 ans visant l'emplacement des bornes de recharge ainsi que les places de stationnement et les équipements attenants;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 du comité consultatif d'urbanisme.

Consultation publique – 227, rue des Landes

La consultation débute à 21 h 01.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur de la demande de dérogation mineure ayant pour objet de réduire la marge arrière de la véranda proposée à 8,15 mètres.

Questions ou commentaires

Elle répond ensuite à une question de l'assistance qui porte sur les matériaux qui seront utilisés.

La consultation prend fin à 21 h 03.

(2019-05-162)

Dérogation mineure - 227, rue des Landes

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 227, rue des Landes afin de réduire la marge arrière de la véranda proposée à 8,15 mètres, alors que l'article 3.5 du *Règlement de zonage (2008-43)* prévoit que toute structure comportant des murs, tels que porche, portique ou véranda ne peuvent empiéter dans la marge arrière qui est de 9,0 mètres selon la grille des spécifications de la zone RA-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-163)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
227, rue des Landes

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la construction d'une véranda et d'un balcon couvert pour l'immeuble situé au 227, rue des Landes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation publique – 400, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

La consultation débute à 21 h 05.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur de la demande de dérogations mineures ayant pour objet le remplacement des enseignes murales existantes.

Questions ou commentaires

Elle répond ensuite aux questions de l'assistance ou entend les commentaires suivants qui portent sur cette demande de dérogation mineure :

- le respect des normes eu égard à l'occupation du terrain;
- le début des travaux;
- la création d'un précédent;
- l'entreposage des déchets;
- l'inclusion du stationnement dans le calcul de l'occupation du terrain;
- la possibilité d'ajouts d'arbres au lieu de simples cèdres.

La consultation prend fin à 21 h 13.

(2019-05-164)

Dérogation mineure - 400, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures présentées pour l'immeuble situé au 400, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier afin de permettre :

- qu'une enseigne murale indiquant le logo de l'entreprise « M », donnant sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, soit d'une hauteur de 2,86 mètres, alors que l'article 8.3.1 a) du *Règlement de zonage* (2008-43) prévoit que la hauteur maximale de l'enseigne est de 80 centimètres;
- qu'une enseigne murale indiquant le logo de l'entreprise « M », donnant sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, soit d'une superficie de 7,21 mètres carrés, alors que l'article 8.4.2 a) du *Règlement de zonage* (2008-43) prévoit que la superficie maximale par façade adjacente à une voie publique, des enseignes commerciales autorisées pour un établissement d'affaires est de 3,5 mètres carrés ou 0,3 mètre carré par mètre linéaire de la façade principale du rez-de-chaussée.

QUE ces dérogations soient conditionnelles à ce que l'enseigne « M » soit installée directement sur le mur de brique plutôt que sur une plaque d'aluminium rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-165)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 400, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 400, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation publique – 537, avenue Curzon

La consultation débute à 21 h 15.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur de la demande de dérogation mineure ayant pour objet de permettre la réalisation d'un agrandissement au-dessus du garage existant situé à 2,93 mètres de la ligne avant.

Questions ou commentaires

Aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est fait sur cette demande de dérogation mineure.

La consultation prend fin à 21 h 17.

(2019-05-166)

Dérogation mineure - 537, avenue Curzon

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 537, avenue Curzon afin de réaliser un agrandissement au-dessus du garage existant situé à 2,93 mètres de la ligne avant, alors que le tableau des dispositions spécifiques du *Règlement de zonage* (2008-43) exige une marge avant minimale de 4,5 mètres pour la zone RA-5, aux conditions suivantes :

- des briques en boutisse doivent faire le lien entre la maison existante et la maçonnerie à l'étage;
- si le garage est démoli, il doit être reconstruit conformément à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-167)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
537, avenue Curzon

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER l'option 1 datée du 17 avril 2019 du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 537, avenue Curzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-168)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
162, avenue du Régent

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 162, avenue du Régent aux conditions suivantes :

- que la fenêtre au-dessus du garage soit de mêmes dimensions en hauteur que celles sur la maison existante;
- que le garde-corps soit en bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-169)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
586, avenue Walnut

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement d'une lucarne et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 586, avenue Walnut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-170)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
242, avenue de Bolton

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 242, avenue de Bolton, considérant que le projet n'est pas conforme aux

objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en ce qui a trait :

- au fait que le projet n'est pas conforme au règlement de zonage en ce qui a trait à la maçonnerie;
- au manque d'intégration du projet avec les constructions voisines;
- à l'absence de données pour valider si les murs du rez-de-chaussée et les fondations peuvent supporter un étage supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-171)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
615-617, avenue Oak

La conseillère Brigitte Marcotte déclare être en conflit d'intérêts à l'égard de ce point et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 615-617, avenue Oak à la condition que les garde-corps de la galerie du haut et de l'escalier soient de bois comme sur la photo d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-172)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
297, avenue Saint-Laurent

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 297, avenue Saint-Laurent aux conditions suivantes :

- que le revêtement métallique proposé soit de couleur plus pâle;
- que seulement l'agrandissement arrière soit approuvé; l'agrandissement avant doit être modifié et soumis à nouveau au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-173)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
211, rue River

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble
situé au 211, rue River.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-174)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
16, avenue de Normandie (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration
architecturale (PIIA) présenté pour l'ajout d'un porche et la transformation de
la façade de l'immeuble situé au 16, avenue de Normandie, considérant que le
projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les
plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en ce qui
a trait :

- au choix de la porte du garage, des fenêtres, de la forme du porche et
des couleurs du revêtement de bois et des fenêtres qui ne reflètent pas
l'architecture d'origine de la maison;
- aux travaux proposés qui ne sont pas en lien avec l'environnement bâti
de Prévile-en-bas;
- aux qualités particulières de la maison qui ne sont pas protégées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-175)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
600, avenue Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la construction d'un abri d'auto et d'un escalier extérieur pour
l'immeuble situé au 600, avenue Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-176)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
386, avenue Curzon

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la conversion de la galerie en porche et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 386, avenue Curzon à la condition qu'il y ait un contraste dans les nouveaux revêtements de façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-05-177)

305, avenue Hickson (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2019;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER les modifications au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé suivant la résolution n° 2019-03-093, adoptée lors de la séance du 18 mars 2019 et ce, uniquement pour le rehaussement du toit à l'étage sur la partie arrière droite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21 h 21 et se termine à 21 h 59.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 59 à 22 h 14.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 14.

Pierre Brodeur
Maire

Mario Gerbeau
Greffier

